



Taxonomie, réconcilier économie virtuelle et économie réelle

Un webinaire du CEFS avec Mme McGuinness, le mercredi 17 février à 17 h

Pour la troisième fois en 30 ans, l'Union européenne se dote avec le Green Deal d'un projet économique global. Le premier au début des années 90 avec le Marché unique, une réussite remarquable hélas incomplète, le volet « services financiers » n'ayant été qu'esquissé. Le deuxième au tout début des années 2000 avec la création de l'Euro, un projet majeur lui aussi incomplet car n'assurant pas une convergence économique structurelle entre les pays de l'Eurozone. A l'inverse, le Pacte Vert ou « Green Deal » se fixe un objectif qui ne saurait souffrir ni d'exception, ni de dérogation : assurer la neutralité carbone de l'Union européenne en 2050.

Faut-il punir ou faut-il encourager ?

Depuis quelques années, l'Union européenne prend pied dans la sphère sociétale. De manière timide d'abord, puis de façon plus marquée, elle tend à orienter le citoyen vers des choix qui relèvent en principe de son libre choix. Le premier exemple qui vient à l'esprit est le régime végétarien « Plant-based Diet » en anglais, inclus dans le paquet Farm to Fork du Green Deal.

Outre que cet exemple est discriminant pour les secteurs concernés, il relève d'une logique autocratique et non-participative contrairement à l'esprit du Paquet Mieux Légiférer qui en principe inspire le Green Deal. Il est clairement orienté vers une logique punitive : « il ne faut pas, ... », « vous devriez, ... ».

La seule bonne approche en ce domaine est l'éducation et le seul principe qui vaille est l'équilibre alimentaire. Promouvoir l'alimentation équilibrée, la consommation modérée, les circuits courts, le recours au sport, ... sont autant d'orientations à promouvoir sans discriminer, sans punir, ... Et l'on sait bien que plus le taux d'obésité est élevé, plus il concerne des populations défavorisées. La solution au problème est ainsi d'ordre qualitatif, pas quantitatif.

La notation financière doit-elle promouvoir ou accabler ?

Autant que je me souvienne de ce que j'ai pu lire sur les méthodes d'éducation du temps passé, la croix d'honneur n'était pas attribuée aux meilleurs élèves, mais à ceux qui avaient progressé le plus d'un mois sur l'autre. Elle avait un côté d'incitation, d'encouragement.

De plus en plus, les individus sont notés par leur banque en fonction de leur solvabilité et de leur capacité d'investissement. Mais ce « rating bancaire » qui peut conduire à exclusion du droit à avoir un compte bancaire repose sur des critères objectifs. Il n'y a dans l'élaboration d'une notation bancaire individuelle aucun coefficient d'interprétation et la note s'améliore automatiquement au même rythme que s'améliorent les critères chiffrés retenus.

Avec la Taxonomie, les entreprises se trouvent confrontées à un triple piège : d'abord le piège de la complexité avec des textes ultra-techniques et ultra-longs disponibles seulement en anglais et soumis à des processus d'adoption opaques. Comment une entreprise peut-elle s'y retrouver ? A qui peut-elle s'adresser ? Et quelles seront les conséquences concrètes pour elle ? Le processus de la Taxonomie est clairement générateur d'inquiétude et de stress, ce qui en soi est déjà intolérable.

Le deuxième piège est d'ignorer les progrès déjà effectués par un secteur économique donné ou par une entreprise. Les efforts déjà entrepris, la courbe des progrès réalisés est inexistante. Elle ne compte pas. Taxonomie – contrairement à la Croix d'honneur des petits écoliers à laquelle je me référais – est décourageante pour les acteurs industriels et facteur d'inquiétude.

Le troisième piège connexe aux deux premiers tient au caractère intangible de l'objectif, rien ne semble devoir le modifier : ni les erreurs techniques souvent notées, ni l'impact de la crise économique post-Covid dont on sait qu'elle sera comme un tsunami pour l'Union européenne.

Un nécessaire retour à un dialogue apaisé avec la Commissaire McGuinness

Je tiens à remercier très vivement la Mme Mairead McGuinness d'avoir accepté de participer le mercredi 24 février (à 17 heures) à un webminar organisé par le CEFS. Considérant la Taxonomie comme un dossier global et par solidarité avec nos collègues des autres secteurs, la discussion ira au-delà des problématiques agricoles et alimentaires pour s'étendre aux secteurs des bio-carburants, de l'énergie, des métaux, ...

Il me semble indispensable que le politique reprenne la main sur ce dossier laissé trop longtemps sous l'autorité des fonctionnaires de la Commission. Le regard neuf de Mme MacGuinness devrait permettre une qualité d'écoute et un repositionnement de la Taxonomie pour en faire non plus un instrument punitif, mais un outil d'orientation efficace et utile. Pour y parvenir du temps sera nécessaire et les délais actuels assouplis.

Marie-Christine Ribéra - mariechristine.ribera@cefs.org

Directeur général du CEFS (Comité Européen des Fabricants de Sucre)

Février 2021

INSCRIPTION AU WEBINAIRE